

Communiqué du Comité de suivi de la réforme de l'intermittence

07 JUILLET 2015

La SRF est membre du Comité de suivi.

Alors que le Projet de Loi relatif au Dialogue Social et à l'Emploi poursuit sa navette parlementaire, le Comité de suivi de la réforme de l'intermittence est plus que jamais mobilisé pour que l'article 20 qui « vise à pérenniser le régime spécifique d'assurance-chômage » constitue une réelle avancée pour les droits sociaux des artistes et techniciens et ne soit pas une stratégie de communication du gouvernement pour acheter la paix sociale.

Le Parlement s'apprête à inscrire dans la loi la nécessité de règles spécifiques d'indemnisation chômage des artistes et techniciens intermittents du spectacle. C'est la voie que le gouvernement a choisi en réponse à la lutte unitaire qui visait à défendre les modalités particulières d'exercice de ces professions. Elle n'est pas sans intérêt, mais comporte beaucoup d'écueils et de dangers.